



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département Fédéral de Justice et Police DFJP

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM

Information & communication

Service de la statistique

3003 Berne–Wabern, le 31 janvier 2020



Statistique en matière d'asile

2019

Table des matières

Synthèse	3
Les principales données	8
Effectifs	12
Demandes d'asile	14
Demandes d'asile en comparaison internationale	16
Cas traités en première instance	17
Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile	19
Règlements du séjour et sorties du processus asile	20
Soutien au retour SaR	23
Informations	24
Répertoire des tableaux	25
Répertoire des graphiques	25

Synthèse

Demandes d'asile et pays de provenance

En 2019, 14 269 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, soit 986 de moins qu'en 2018 (- 6,5 %). Il s'agit du chiffre le plus bas enregistré depuis 2007 (10 844 demandes). Le nombre mensuel de demandes a fluctué dans une fourchette relativement étroite, à savoir entre 1003 (juin) et 1311 (juillet).

La part des demandes d'asile présentées dans notre pays par rapport à l'ensemble de celles qui l'ont été en Europe s'est située aux alentours de 2,0 %, soit 0,4 % de moins qu'en 2018 (deuxième valeur la plus basse pour la Suisse depuis la fin de la guerre froide). Avec une proportion de 1,7 requérant d'asile par tranche de 1000 habitants (2018 : 1,9 ‰), la Suisse se situe toutefois encore au-dessus de la moyenne européenne, qui s'établit à 1,4 requérant pour 1000 habitants (2018 : 1,2 ‰). En 2019, les pays européens qui ont affiché les taux de requérants les plus élevés étaient les suivants : Chypre (15,5 ‰), Malte (7,5 ‰), la Grèce (7,0 ‰), le Luxembourg (3,5 ‰), l'Espagne (2,5 ‰) et la Belgique (2,4 ‰).

Sur la base des chiffres communiqués à ce jour par les États européens, le nombre de demandes d'asile déposées en Europe en 2019 peut être estimé à près de 710 000 (634 500 en 2018, soit une hausse d'environ 12 %). Il s'agit là de la quatrième valeur la plus élevée depuis la chute du mur de Berlin (la valeur la plus faible ayant été enregistrée en 2006 : 230 000). Le nombre de demandes présentées en Europe ne permet toutefois pas de tirer des conclusions sur le nombre de requérants d'asile qui y sont effectivement arrivés. En effet, les personnes en fuite demandent souvent l'asile dans plusieurs pays, pour apparaître ensuite dans les statistiques de tous les pays dans lesquels elles ont déposé une demande.

Aperçu de la migration dans la région méditerranéenne :

Les chiffres de l'année 2019 ne sont que provisoires. En fonction des sources employées, les chiffres pour les quatre dernières années peuvent varier légèrement.

Routes migratoires	Route orientale (Turquie-Grèce)		Route centrale (surtout Libye-Italie)	Route occidentale (surtout Maroc-Espagne)	
	maritime	terrestre	maritime	maritime	terrestre
2016	173 450	3 100	181 450	8 150	6 450
2017	29 700	6 250	119 350	22 100	6 250
2018	32 500	15 500	23 370	58 550	6 800
2019	59 590	14 890	11 470	26 160	6 350
Principaux pays de provenance en 2019 (état : fin novembre)	Afghanistan (23 850) Syrie (17 350) Turquie (7300) Irak (4750)		Tunisie (2650) Pakistan (1120) Côte d'Ivoire (1150) Algérie (1000)	Maroc (7600) Algérie 4250 Guinée (3600) Mali (2950)	
Évolution mensuelle en 2019					

En août 2018, la migration en provenance de la Libye vers l'Italie a pratiquement cessé. Depuis, le nombre de personnes qui débarquent dans la péninsule tourne autour de 1000 par mois. Après avoir été très faible au premier semestre 2019, le nombre de débarquements est reparti à la hausse avec un pic de 2500 personnes en septembre avant de fléchir à nouveau. Plus de la moitié des migrants ont embarqué en Tunisie, en Turquie ou en Grèce. Au total, 11 450 migrants ont été interceptés dans le sud de l'Italie en 2019. Les affrontements armés qui se sont déroulés en Libye en 2019 n'ont pas eu de répercussions significatives sur la migration en direction de l'Europe.

59 600 migrants ont débarqué sur les îles grecques en 2019, soit 27 100 de plus qu'en 2018. Jusqu'à la moitié de 2019, les chiffres mensuels sont restés en deçà de ceux de 2018. À partir de juillet, le nombre de débarquements est rapidement reparti à la hausse et a atteint un pic en septembre avec 10 500 personnes. L'ampleur des débarquements a par la suite diminué. On relève ainsi 6150 personnes en décembre. Cette évolution de la situation s'explique par le renforcement de l'action des autorités turques contre les migrants clandestins, notamment les Afghans. Par ailleurs, la pression s'est accrue sur les Syriens pour qu'ils se rendent dans les provinces turques dans lesquelles ils ont été enregistrés. Cette pression a renforcé la propension des intéressés à se rendre en Grèce. Malgré cela, l'accord conclu entre l'UE et la Turquie fonctionne toujours. De nombreux migrants sont bloqués dans les camps surpeuplés sur les îles grecques. En décembre 2019, on y relevait ainsi plus de 40 000 personnes, alors que leur capacité n'est que de 10 000 personnes à peine. Le système d'asile grec n'est pas en mesure de traiter rapidement les demandes d'asile. Il est probable qu'une part importante des personnes qui ont débarqué sur les îles grecques en 2019 a droit à une protection et que l'immense majorité ne souhaite pas rester durablement en Grèce.

En 2019, la migration d'Afrique occidentale vers l'Espagne (directement ou via les exclaves espagnoles de Ceuta et Melilla ou encore les Îles Canaries) a reculé de près de 50 %. Au total, plus de 32 500 personnes sont parvenues en Europe par cette voie. La baisse du nombre de débarquements s'explique en grande partie par un train de mesures lancé principalement par l'Espagne et le Maroc. Der Rückgang der Anlandungen ist weitgehend auf ein Massnahmenpaket zurückzuführen, das primär Spanien und Marokko in die Wege leitet.

Durant l'année sous revue, le principal pays de provenance des requérants d'asile en Suisse a été l'Érythrée, avec 2899 demandes (contre 2825 en 2018) – dont 1053 à la suite d'un regroupement familial, 4 en lien avec le programme européen de relocalisation, 1434 en raison de naissances et 107 consécutivement à des demandes multiples. Ainsi, 301 requérants érythréens ont spontanément gagné la Suisse en 2019.

Dans le classement des pays de provenance par importance, l'Afghanistan arrive deuxième en 2019, avec 1397 demandes déposées (+ 211 demandes, + 18 %), suivi de la Turquie (1287 demandes, + 282, + 28 %), de la Syrie (1100 demandes ; - 293, - 21 %), de l'Algérie (826 demandes ; + 79, + 11 %), du Sri Lanka (721 demandes ; + 69, +11 %) et de la Géorgie (601 demandes ; - 272, - 31 %).

Principaux facteurs d'évolution du nombre des demandes d'asile en Suisse en 2019 :

- La situation sur le plan migratoire dans l'espace méditerranéen n'a guère changé, malgré le fait que les débarquements se concentrent désormais à l'est.
- L'accord conclu entre l'Union européenne et la Turquie est toujours en vigueur. L'intensification de la migration par la frontière maritime turco-grecque depuis l'automne 2019 n'a eu aucune incidence significative sur la migration liée à l'asile en Suisse.
- La migration par la Méditerranée centrale vers le sud de l'Italie (route importante pour la Suisse) reste faible.
- Une part importante des migrants gagnant l'Europe entendent poursuivre leur chemin jusqu'en Allemagne et en France. Par rapport à ses deux voisins gallo-germaniques, la

Suisse continue de ne revêtir qu'une importance secondaire comme pays de destination de ces requérants d'asile. Pour preuve : la majorité des personnes en situation irrégulière interceptées à la frontière sud par le Corps de gardes-frontière ont indiqué vouloir poursuivre leur route vers l'Allemagne et n'ont pas déposé de demande d'asile en Suisse.

Seuls l'Afghanistan et la Turquie affichent une hausse de plus de 100 demandes par rapport à 2018.

Outre les demandes de ressortissants de Syrie et de Géorgie, celles déposées par les groupes de personnes en provenance des pays suivants ont connu une diminution supérieure ou égale à la centaine : le Nigéria avec 354 demandes (- 157 demandes, - 31 %), la Somalie avec 427 demandes (- 134 demandes, - 24 %), le Maroc avec 345 demandes (- 130 demandes, - 27 %) et la Tunisie avec 152 demandes (- 129 demandes, - 46 %). La plupart de ces baisses sont directement liées à la faible ampleur de la migration par la Méditerranée centrale.

Cas réglés et effectif en procédure d'asile

En 2019, 19 140 demandes d'asile ont été réglées en première instance, soit 6963 de moins (- 26,7 %) qu'en 2018 (26 103 cas réglés). Ce recul s'explique principalement par la restructuration du domaine de l'asile visant à accélérer les procédures d'asile. En effet, cette restructuration a nécessité d'importantes ressources en termes de personnel. Qui plus est, le nombre de cas pouvant être traités rapidement a diminué. Ainsi, les décisions de non-entrée en matière (NEM) Dublin ont baissé de 1465 unités et les classements sans décision formelle de 214 unités.

La même année, 5551 personnes ont obtenu l'asile (2018 : 6358, - 12,7 %) ; le taux de reconnaissance (octroi de l'asile) s'est ainsi élevé à 31,2 % (2018 : 25,9 %). Dans 3362 cas, une NEM a été rendue (2018 : 4745, - 29,1 %), dont 2720 (2018 : 4185, - 35,0 %) dans le cadre de la procédure Dublin et 303 en vertu d'accords bilatéraux de réadmission (2018 : 255, + 18,8 %). 8902 demandes ont été rejetées (2018 : 13 461, - 33,9 %) et 1325 classées (2018 : 1539, - 13,9 %).

De plus, 5501 admissions provisoires (AP) ont été prononcées en 2019 (2018 : 9174, - 40,0 %), dont 5021 sur la base d'une décision d'asile de première instance (2018 : 8568, - 41,4 %). 4162 AP ont pris fin (2018 : 4137, + 0,6 %). Le taux de protection (décisions d'octroi de l'asile et AP prononcées sur la base de décisions d'asile de première instance) a atteint 59,3 % (2018 : 60,8 %). L'effectif en cours de procédure décision d'asile (demandes d'asile pendantes en première instance) a diminué de 3217 unités par rapport à la fin de l'année précédente (11 594), pour passer à 8377 personnes (- 27,7 %).

Réinstallation

Depuis 2013, la Suisse a renforcé son engagement dans l'admission de groupes de réfugiés dans le cadre du programme de réinstallation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ce programme est destiné aux personnes particulièrement vulnérables, notamment aux victimes du conflit syrien.

Le 9 décembre 2016, le Conseil fédéral a décidé de poursuivre ses efforts en accueillant un contingent de 2000 réfugiés au plus dans un délai de deux ans. Fin avril 2019, 1993 personnes à protéger étaient entrées en Suisse au titre de cette décision, si bien que ce contingent a été clôturé.

Le 30 novembre 2018, le Conseil fédéral a décidé que la Suisse continuerait de participer au programme de réinstallation du HCR et qu'elle accueillerait, en l'espace d'un an, 800 réfugiés particulièrement vulnérables. Fin 2019, 617 avaient été admises dans le cadre de contingent. Les

quelque 180 réfugiés qui manquent encore pour boucler le programme entreront dans notre pays au printemps 2020.

Accord de Dublin

L'accord d'association à Dublin vise à s'assurer qu'un seul État Dublin examine la demande d'un requérant d'asile. Il a pour objectif non pas d'uniformiser la procédure d'asile au sein de l'espace Dublin, mais uniquement de préciser quel État Dublin est responsable d'une procédure d'asile. Une fois cette compétence définie, c'est le droit national de chaque État Dublin qui s'applique.

Du 1er janvier au 31 décembre 2019, la Suisse a déposé des demandes de prise en charge auprès d'autres États Dublin pour 4848 personnes, estimant que ces pays étaient compétents pour traiter leur demande d'asile. Dans 3379 cas, l'État sollicité s'est déclaré prêt à prendre en charge l'intéressé. Dans 1451 autres cas, la demande de la Suisse a été rejetée. Les autres requêtes sont encore en suspens. En 2019, 1724 personnes ont pu être transférées vers l'État Dublin compétent par voie aérienne ou terrestre. Au cours de la même période, la Suisse a reçu, pour sa part, 5230 demandes de prise en charge. Elle en a accepté 2623 et rejeté 2608. Enfin, 1164 personnes ont été transférées dans notre pays.

Les expériences réalisées concernant l'application de l'accord d'association à Dublin sont en grande partie positives. La collaboration avec nos États partenaires fonctionne bien.

En se fondant sur cet accord, la Suisse a pu transférer à d'autres États Dublin, depuis 2009, un nombre notablement plus élevé de personnes (31 679) qu'elle n'a dû elle-même en admettre (7790).

Accords de réadmission conclus avec des États européens

Du 1er janvier au 31 décembre 2019, la Suisse a adressé des demandes de réadmission à un autre État européen pour 741 personnes dans le cadre d'accords bilatéraux parce qu'elle estimait que ces dernières y étaient déjà détentrices d'un statut de protection international. Dans 631 cas, elle a obtenu une réponse positive, l'État requis se déclarant compétent et donc prêt à réadmettre les personnes concernées sur son territoire. 59 demandes ont été rejetées. Les autres requêtes sont encore en suspens. 326 personnes ont pu être transférées vers l'État Dublin compétent.

Au cours de la même période, la Suisse a, pour sa part, reçu 48 demandes de prise en charge dans le cadre de ses accords bilatéraux de réadmission. Si elle a admis sa compétence dans 39 cas, elle l'a rejetée dans 9 autres cas. 16 personnes ont déjà été transférées dans notre pays. Depuis 2014, la Suisse a pu transférer 1884 personnes dans le cadre d'accords de réadmission, tandis que 50 personnes ont été transférées dans notre pays sur la même base.

Départs et avis d'exécution du renvoi

En 2019, 1631 personnes ont quitté le territoire suisse de manière autonome et contrôlée, contre 1613 l'année précédente (+ 1,1 %). 2985 personnes ont été rapatriées dans leur pays d'origine ou renvoyées dans un État tiers (2018 : 3266, - 8,6 %) ; 1521 autres ont été transférées dans un État Dublin (2018 : 1560, - 2,5 %). Dans l'ensemble, le nombre de départs a donc légèrement baissé par rapport à 2018, consécutivement au nouveau recul du nombre de demandes d'asile. Par ailleurs, 4010 personnes ont quitté la Suisse sans annoncer leur départ (2018 : 5425, - 26,1 %).

Durant l'année sous revue, les trois pays en tête du classement des départs et des avis d'exécution du renvoi ont été l'Algérie, la Géorgie et l'Albanie

Taux d'activité professionnelle

Au 31 décembre 2019, 828 requérants d'asile exerçaient une activité professionnelle, ce qui représente un taux d'activité professionnelle de 9,8 % sur l'ensemble de la Suisse ; par rapport à la même date de l'année précédente, la diminution est de 55 personnes (- 6,2 %). Parmi les personnes admises à titre provisoire (réfugiés admis à titre provisoire compris), 14 373 exerçaient une activité lucrative (taux d'activité : 44,3 %), soit une augmentation de 2775 personnes (+ 23,9 %) par rapport à l'année précédente. En ce qui concerne les réfugiés reconnus, qui ont donc obtenu l'asile (permis B), 9753 d'entre eux exerçaient une activité lucrative (taux d'activité : 36,3 %), ce qui représente, par rapport à l'année précédente, une hausse de 2296 personnes (+ 30,8 %). Les nombres correspondants d'actifs de chaque canton et les taux d'activité professionnelle par canton sont présentés dans un tableau détaillé.

Les principales données

Tableau 1: Effectifs

Effectif à la fin de la période	Fin 2018	Fin 2019	+/- en %	Femmes	Männer
Effectif dans le processus asile en Suisse	62'050	59'724	-3.7	23'920	35'804
Effectif dans le processus procédure	14'797	11'200	-24.3	4'156	7'044
En suspens en première instance (proc. décision d'asile)	11'594	8'377	-27.7	3'303	5'074
Décisions 1ère instance, non encore entrées en force ¹⁾	3'203	2'823	-11.9	853	1'970
Effectif admissions provisoires	46'657	47'965	2.8	19'550	28'415
Admissions provisoires ≤ 7 ans	26'724	27'485	2.8	10'465	17'020
Admissions provisoires > 7 ans	9'845	10'400	5.6	4'909	5'491
Admissions provisoires pour réfugiés ≤ 7 ans	7'398	6'444	-12.9	2'473	3'971
Admissions provisoires pour réfugiés > 7 ans	2'690	3'636	35.2	1'703	1'933
Total dans le processus exécution du renvoi	470	413	-12.1	149	264
Suspensions (groupes)	0	0	-	0	0
Suspensions (individus)	470	413	-12.1	149	264
Cas spéciaux statistiques dans le processus asile	126	146	15.9	65	81
Total des effectifs Soutien au retour SaR ²⁾	4'601	4'924	7.0	1'119	3'805
dont cas sans processus d'asile en suspens	3'949	4'214	6.7	906	3'308
Effectifs Identification ³⁾	0	2'961	-	763	2'198
Effectifs Obtention des documents de voyage ⁴⁾	3'068	299	-	59	240
Effectifs Organisation du départ	388	326	-16.0	57	269
Effectifs Retour suspendu / bloqué	409	427	4.4	18	409
Effectifs Cas spéciaux statistiques	736	911	23.8	222	689
Nombre de réfugiés reconnus	57'380	62'420	8.8	27'350	35'070
Réfugiés permis B	37'721	43'379	15.0	19'547	23'832
Réfugiés permis C	19'659	19'041	-3.1	7'803	11'238
Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SaR)	123'379	126'358	2.4	52'176	74'182

¹⁾ Processus entrée en force (inclus cas en suspens au TAF).

²⁾ L'effectif des SaR inclut les personnes dont la procédure d'asile est en cours, si bien que ce chiffre ne peut pas être utilisé dans le calcul du total.

³⁾ Les chiffres du processus partiel Identification ne sont disponibles que depuis le 1er janvier 2019. Il n'est donc pas possible de procéder à des comparaisons avec 2018.

⁴⁾ La plupart des cas en suspens du processus Obtention des documents de voyage ont été transférés le 31.12.2018 dans la nouvelle catégorie Identification. En raison d'écarts importants liés au changement de système, la colonne 3 ne contient pas de spécifications.

Tableau 2: Flux

Flux durant la période (personnes)	Année 2018	Année 2019	+/- en %	Femmes	Hommes
Nombre de demandes d'entrée dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger	3'408	3'089	-9.4	1'647	1'442
Total des cas réglés dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger	3'948	3'840	-2.7	2'101	1'739
Demandes d'asile en Suisse	15'255	14'269	-6.5	5'256	9'013
Reprises des demandes d'asile en Suisse	1'309	1'309	0.0	506	803
Cas réglés en première instance	26'103	19'140	-26.7	7'012	12'128
Décisions positives	6'358	5'551	-12.7	2'746	2'805
Rejets avec admission provisoire	8'512	4'953	-41.8	2'199	2'754
Rejets sans admission provisoire	4'949	3'949	-20.2	1'127	2'822
Non entrées en matière NEM avec admission provisoire	56	68	21.4	27	41
Non entrées en matière NEM sans admission provisoire	4'689	3'294	-29.8	641	2'653
Radiations	1'539	1'325	-13.9	272	1'053
Taux de reconnaissance en % ¹⁾	25.9	31.2	-	40.7%	25.3%
Taux de protection en % ²⁾	60.8	59.3	-	73.8%	50.6%
Groupe : Entrées (Resettlement)	1'082	1'009	-6.7	489	520
Groupe : Octrois de l'asile (Resettlement)	1'079	1'001	-7.2	479	522
Admissions provisoires	9'174	5'501	-40.0	2'429	3'072
Admissions provisoires LAsi et LEI	8'162	4'701	-42.4	2'044	2'657
Admissions provisoires avec qualité de réfugié	1'012	800	-20.9	385	415
Levées et fins admissions provisoires	4'137	4'162	0.6	1'779	2'383

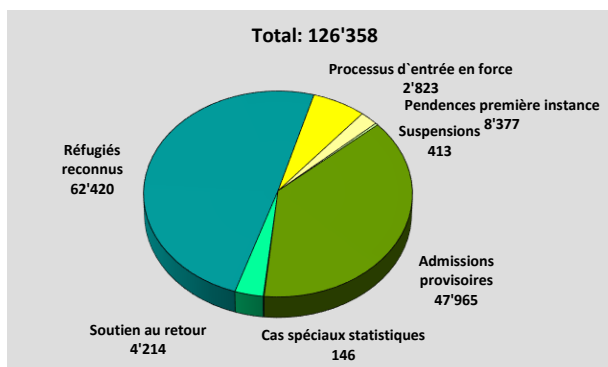
1) **Taux de reconnaissance** = nombre d'octrois de l'asile sur le total des décisions (octrois de l'asile, rejets et NEM) sans radiation au moment de la décision de première instance.

2) **Taux de protection** = part de l'octroi de l'asile et des AP par rapport au total des décisions (octroi de l'asile, refus et non-entrée en matière) sans radiation au moment de la décision de première instance.

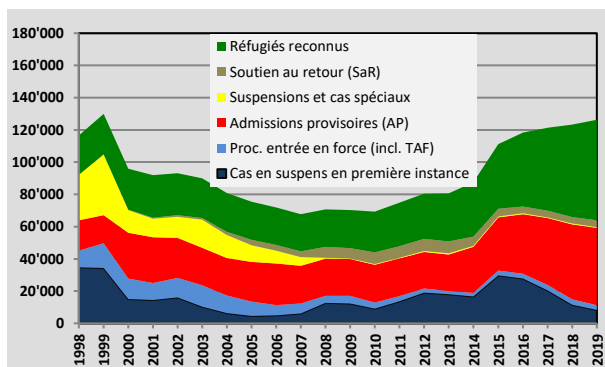
Flux durant la période (personnes)	Année 2018	Année 2019	+/- en %	Femmes	Hommes
Réexamens	1'286	1'230	-4.4	433	797
Total des cas réglés dans le cadre des réexamens	1'314	1'263	-3.9	459	804
Révocations et extinctions asile	1'283	1'955	52.4	891	1'064
Dublin: requêtes procédure out	6'810	4'848	-28.8	725	4'123
Dublin: requêtes procédure in	6'575	5'230	-20.5	925	4'305
Dublin: consentement (délai expiré incl.) procédure out	4'769	3'379	-29.1	525	2'854
Dublin: consentement (délai expiré incl.) procédure in	3'035	2'623	-13.6	548	2'075
Dublin: décisions de non entrée en matière (art. 31.a.1.b)	4'185	2'720	-35.0	485	2'235
Dublin: transferts procédure out	1'760	1'724	-2.0	195	1'529
Dublin: transferts procédure in	1'298	1'164	-10.3	239	925
Accords de réadmission: requêtes procédure out	728	741	1.8	153	588
Accords de réadmission: requêtes procédure in	37	48	29.7	12	36
Accords de réadmission: consentements procédure out	614	631	2.8	135	496
Accords de réadmission: consentements procédure in	32	39	21.9	9	30
Accords de réadmission: décisions de non-entrée en matière	255	303	18.8	90	213
Accords de réadmission: transferts procédure out	364	326	-10.4	35	291
Accords de réadmission: transferts procédure in	12	16	33.3	2	14
Cas de rigueur: Demandes	2'141	2'732	27.6	1'086	1'646
Cas de rigueur: Approbations	2'073	2'695	30.0	1'079	1'616
Approbations art. 84, al. 5, LEI après admission provisoire	1'949	2'542	30.4	1'016	1'526
Approbations art. 14, al. 2, LAsi avec procédure d'asile pendante ou close	124	153	23.4	63	90

Flux durant la période (personnes)	Année 2018	Année 2019	+/- en %	Femmes	Hommes
Nouveaux séjours dans le processus asile	17'475	16'337	-6.5	5'963	10'374
Entrées	12'384	11'497	-7.2	3'965	7'532
Reprises du séjour	2'085	1'977	-5.2	591	1'386
Naissances	3'006	2'863	-4.8	1'407	1'456
Total des demandes de SaR (reprises incl.)	9'873	10'073	2.0	1'721	8'352
Règlements du séjour après octroi de l'asile	6'892	6'124	-11.1	2'999	3'125
Règlements du séjour par les cantons (reprises incl.)	3'274	3'832	17.0	1'666	2'166
Départs après décision d'asile ou Dublin (reprises incl.)	6'566	5'489	-16.4	1'256	4'233
Total des départs et annonces d'exécution	15'118	13'263	-12.3	2'349	10'914
Départs volontaires contrôlés	1'613	1'631	1.1	494	1'137
Renvois pays d'origine	3'029	2'769	-8.6	317	2'452
Renvois pays tiers	237	216	-8.9	29	187
Renvois pays Dublin	1'560	1'521	-2.5	144	1'377
Départs non–contrôlés	5'425	4'010	-26.1	552	3'458
Autres départs	3'254	3'116	-4.2	813	2'303

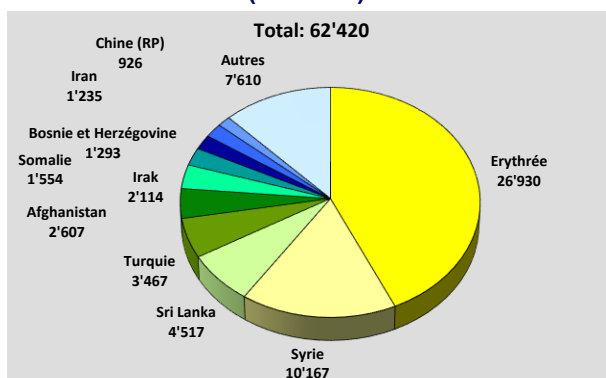
Effectifs



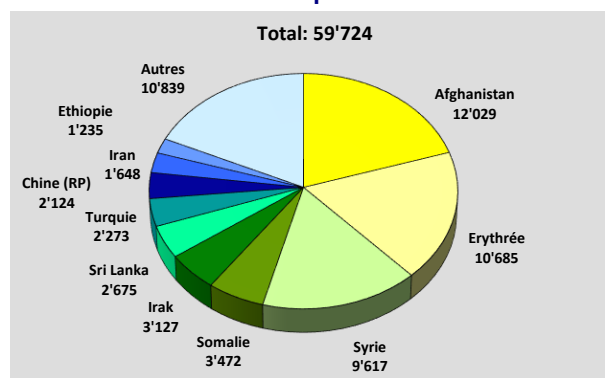
Graphique 1: Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SaR): statut



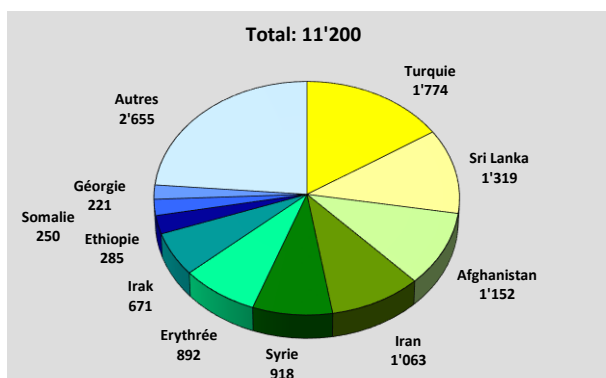
Graphique 2: Personnes relevant du domaine de l'asile par an



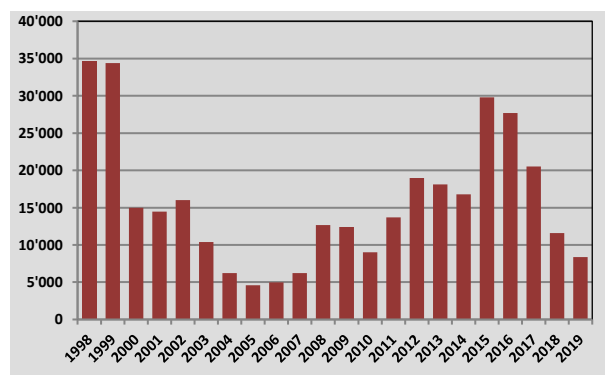
Graphique 3: Réfugiés reconnus: pays de provenance



Graphique 4: Personnes dans le processus asile en Suisse: pays de provenance

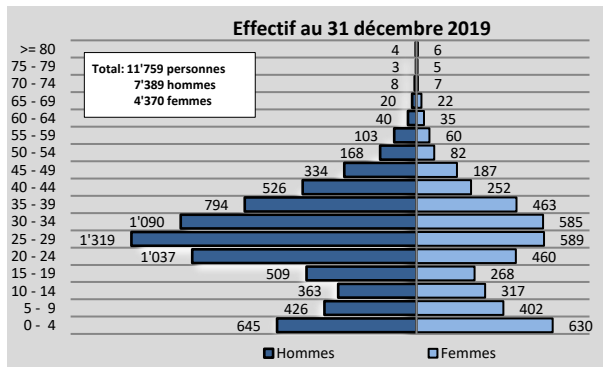


Graphique 5: Personnes dans le processus procédure: pays de provenance

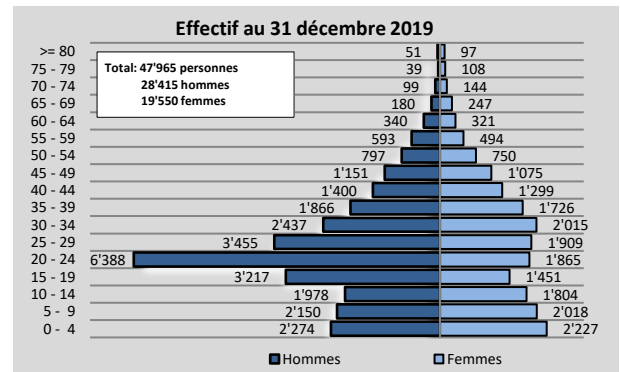


Graphique 6: Demandes d'asile en suspens en première instance par an

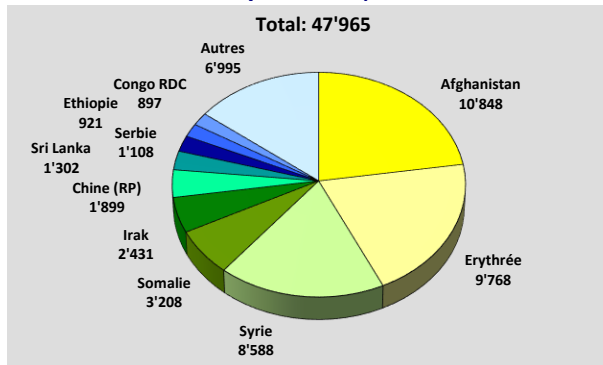
À fin décembre 2019, l'effectif des personnes relevant du domaine de l'asile en Suisse s'est établi à 126'358, contre 123'379 l'année précédente. Parmi ces personnes, 62'420 avaient le statut de réfugié reconnu, 47'965 étaient admises à titre provisoire et 413 bénéficiaient d'une suspension d'exécution du renvoi. Au 31 décembre 2019, 8'377 demandes étaient en suspens en première instance (auprès du Secrétariat d'État aux Migrations) et 2'823 décisions n'étaient pas encore entrées en force (y compris les recours en suspens de deuxième instance devant le Tribunal administratif fédéral). De plus, la statistique répertorie 146 cas particuliers ne pouvant être attribués à aucun effectif dans les catégories prévues par SYMIC. En outre, dans le cadre du soutien au retour, on comptait à la fin de la période sous revue 4'214 cas en suspens après une décision d'asile passée en force ou relevant de la LEI.



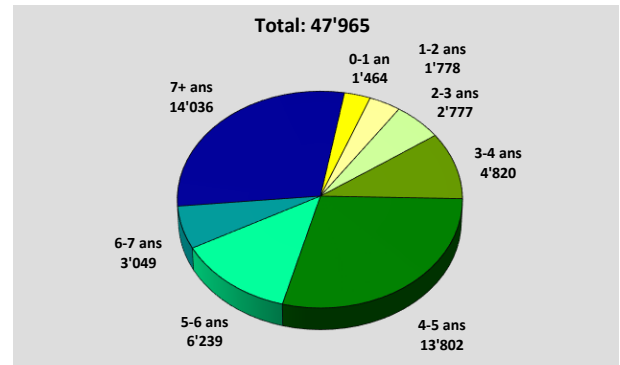
Graphique 7: Requérants selon le sexe et la classe d'âge (excepté les personnes admises à titre provisoire)



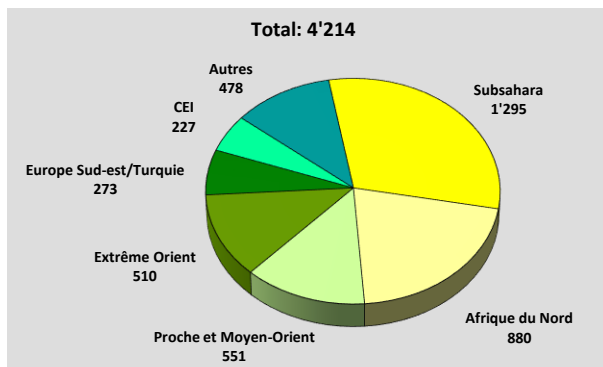
Graphique 8: Personnes admises à titre provisoire selon le sexe et la classe d'âge



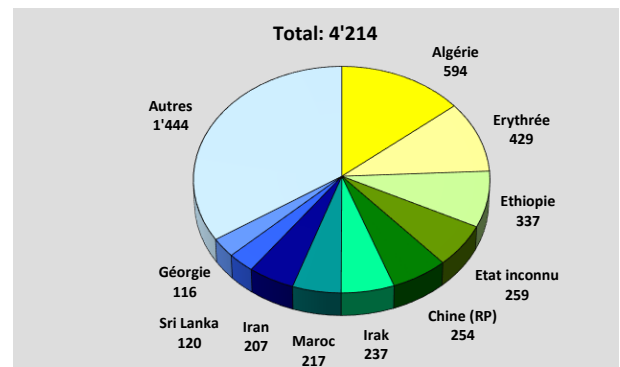
Graphique 9: Admissions provisoire: pays de provenance



Graphique 10: Admissions provisoires: durée du séjour depuis l'entrée en Suisse

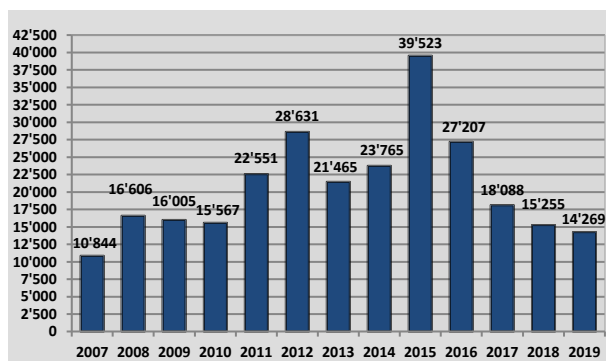


Graphique 11: Soutiens au retour (SaR) régions (personnes sans processus asile en suspens)

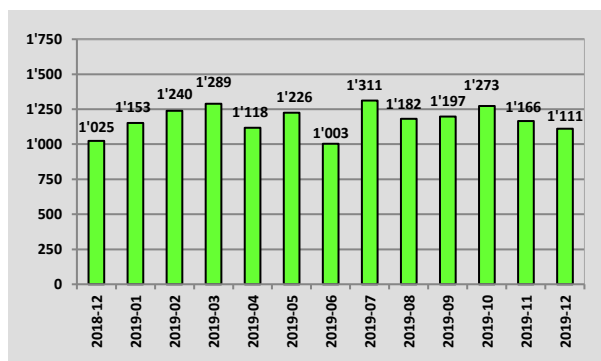


Graphique 12: Soutiens au retour (SaR) pays de provenance (personnes sans processus asile en suspens)

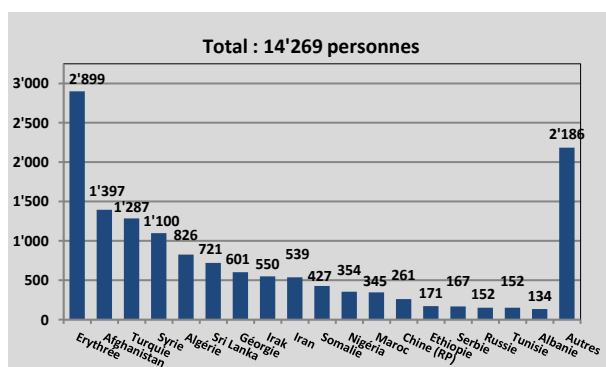
Demandes d'asile



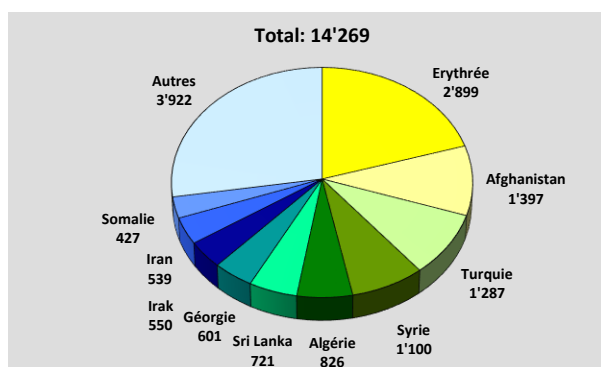
Graphique 13: Demandes d'asile par an



Graphique 14: Demandes d'asile par mois



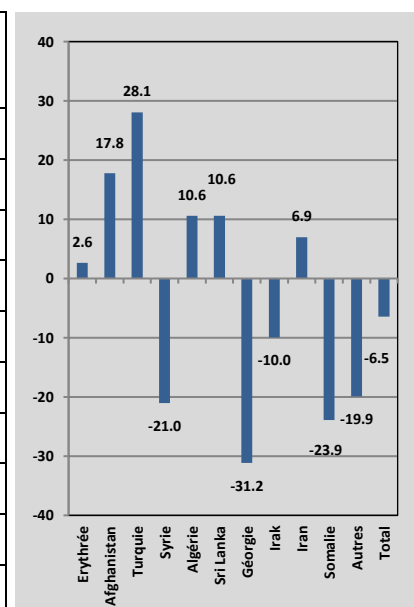
Graphique 15: Demandes d'asile Principaux pays de provenance



Graphique 16: Demandes d'asile Principaux pays de provenance

Tableau 3: Demandes d'asile par pays d'origine

	Nation	Demandes d'asile 2018	Demandes d'asile 2019	En pour cent du total
1	Érythrée	2'825	2'899	20.3
2	Afghanistan	1'186	1'397	9.8
3	Turquie	1'005	1'287	9.0
4	Syrie	1'393	1'100	7.7
5	Algérie	747	826	5.8
6	Sri Lanka	652	721	5.1
7	Géorgie	873	601	4.2
8	Irak	611	550	3.9
9	Iran	504	539	3.8
10	Somalie	561	427	3.0
	Autres	4'898	3'922	27.5
	Total	15'255	14'269	100.0



Graphique 17: Variation en pourcents

Durant l'année 2019, le nombre des demandes d'asile mensuelles a oscillé entre 1'003 (juin) et 1'311 (juillet). En 2018, les variations s'étaient situées dans une fourchette de 1'025 (décembre) à 1'447 demandes (octobre).

Sur les 14'269 demandes d'asile enregistrées durant l'année, 2'899 (20.3%) provenaient de l'Érythrée (2'825 demandes en 2018), 1'397 (9.8%) de l'Afghanistan, 1'287 (9.0%) de la Turquie, 1'100 (7.7%) de la Syrie et 826 personnes (5.8%) de l'Algérie. Le Sri Lanka figure en sixième position, avec 721 demandes (5.1%), suivie de la Géorgie (601 demandes, 4.2%) et de l'Irak avec 550 personnes (3.9%). Enfin, l'Iran (539) et la Somalie (427) occupent respectivement le neuvième et dixième rang.

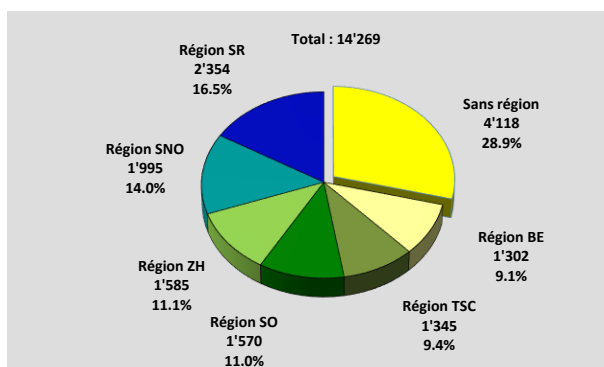
À elles seules, les demandes d'asile des ressortissants de ces dix pays représentent nettement trois quarts de l'ensemble (72.5%).

Demandes dans les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA)

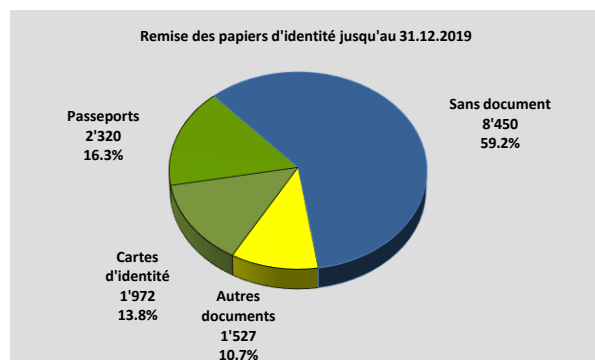
Sur les 14'269 demandes d'asile enregistrées durant l'année, 10'151 ont été déposées dans les centres d'enregistrement et de procédure (CEP).

Remise de documents de voyage et autres documents aux CFA:

Des 14'269 personnes ayant déposé une demande d'asile pendant l'année sous revue, 4'292 (soit 30.1% d'entre elles) ont présenté des documents d'identité valables.



Graphique 18: Demandes d'asile présentées dans les structures régionales¹⁾



Graphique 19: Documents de voyage et autres documents remis dans les centres fédéraux pour requérants d'asile CFA

1) Structures régionales:

- BE Région Bern avec CFA Berne
- SNO Région Suisse du Nord-ouest avec CFA Bâle
- SO Région Suisse orientale avec CFA Altstätten
- SR Région Suisse romande avec CFA Boudry
- TSC Région Tessin et Suisse centrale avec CFA Chiasso
- ZH Région Zürich avec CFA Zürich

<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/asylverfahren/asylregionen-baz.html>

Demandes d'entrée dans les aéroports

En 2019, un total de 219 demandes d'entrée a été déposé dans les aéroports de Genève–Cointrin et Zurich–Kloten. 93 demandes ont été déposées à Genève (année précédente: 49) et 126 à Zurich (année précédente: 137). Pour l'année 2019, les principaux pays de provenance des requérants d'asile sont, à l'aéroport de Zurich, l'Irak, la Turquie et le Venezuela. À l'aéroport de Genève ; la Turquie, le Congo RD, l'Afghanistan et la Colombie.

Le SEM a prononcé dans les aéroports de Genève–Cointrin et Zurich–Kloten jusqu'à fin 2019 un total de 157 autorisations d'entrée.

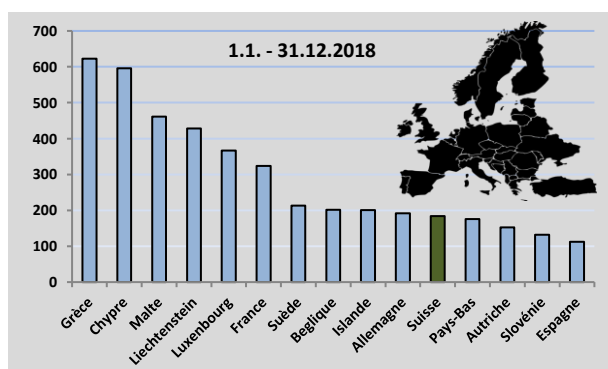
Demandes de réexamen

Au total, 1'230 personnes ont déposé une demande de réexamen au cours de l'année 2019 contre 1'286 l'année précédente. Durant l'année, le SEM a statué sur 1'263 demandes de réexamen (1'314); 163 (239) ont été acceptées et 776 (742) rejetées. Dans 238 cas (175), le SEM n'est pas entré en matière sur la demande ou celle-ci a fait l'objet d'une radiation. À la fin de l'année en revue, 242 demandes de réexamen étaient en suspens en procédure d'asile (261 à fin 2018).

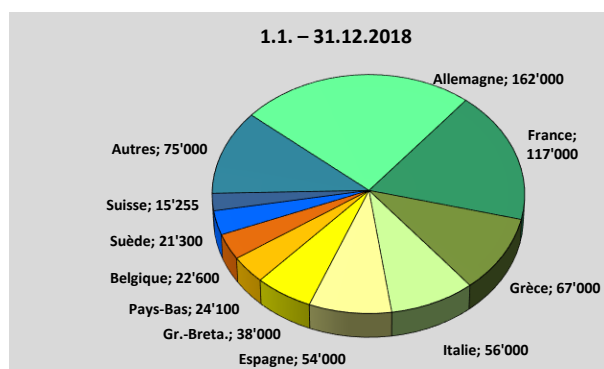
Procédure Dublin

En 2019, les autorités suisses ont déposé des demandes de prise en charge pour 4'848 (2018: 6'810) personnes (procédure out). La requête a été acceptée dans 3'379 (4'769) cas et 1'724 (1'760) personnes ont déjà été transférées dans l'Etat Dublin compétent. De son côté, la Suisse a reçu 5'230 (6'575) demandes de prise en charge (procédure in) et en a accepté 2'623 (3'035). Au total, 1'164 (1'298) personnes ont d'ores et déjà été transférées en Suisse. Le SEM a en outre prononcé 2'720 (4'185) décisions de non-entrée en matière au titre de l'accord de Dublin (art. 31a, al. 1, let. b, LA si).

Demandes d'asile en comparaison internationale

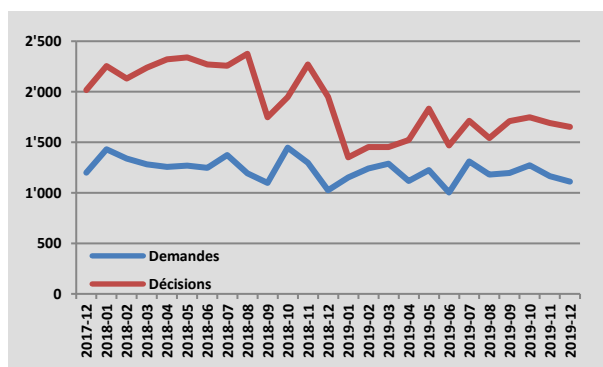


Graphique 20: Nombre de demandes d'asile par rapport à 100'000 habitants

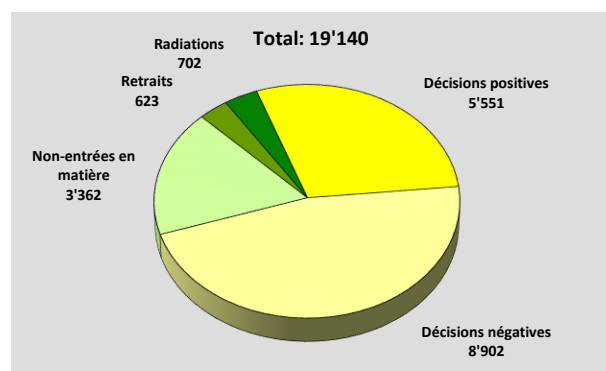


Graphique 21: Demandes d'asile dans des États européens

Cas traités en première instance



Graphique 22: Evolution des demandes d'asile et cas traités



Graphique 23: Cas traités en première instance

Tableau 4: Cas traités et demandes en suspens de première instance

	Règlements 2018	Règlements 2019	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Décisions positives	6'358	5'551	-807	-12.7
Taux de reconnaissance (en %)	25.9	31.2	5.3	-
Rejets avec AP	8'512	4'953	-3'559	-41.8
Non-entrées en matière avec AP	56	68	12	21.4
Taux de protection (en %)	60.8	59.3	-1.4	-
Rejets sans AP	4'949	3'949	-1'000	-20.2
Non-entrées en matière sans AP	4'689	3'294	-1'395	-29.8
Radiations	1'539	1'325	-214	-13.9
Total	26'103	19'140	-6'963	-26.7
Demandes en suspens	11'594	8'377	-3'217	-27.7

De janvier à décembre 2019, 19'140 demandes d'asile ont été traitées en première instance. L'asile a été octroyé à 5'551 personnes, ce qui représente un taux moyen de reconnaissance de 31.2% sur les décisions effectives (soit le total des décisions positives, négatives et de non entrées en matière).

Dans les décisions positives sont comptées les décisions d'octroi de l'asile rendues en première instance et celles issues d'un réexamen de demandes ou d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF).

Lors du calcul du taux de protection, les admissions provisoires (refus avec AP et NEM avec AP) sont ajoutées au calcul des décisions positives. Pour l'année 2019, cela donne un taux de protection de 59.3%.

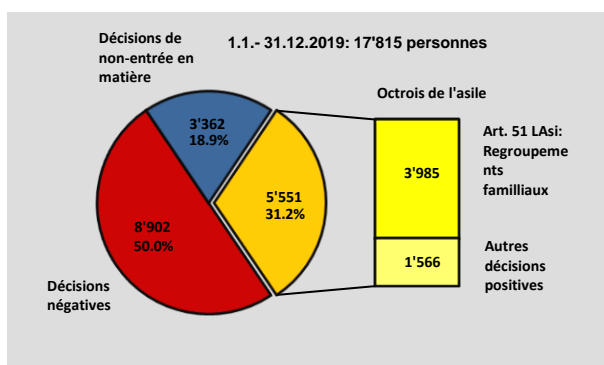
Tableau 5: Taux de reconnaissance et de protection, top 10 des octrois de l'asile par nationalité

Nationalité	Octrois de l'asile	Admissions provisoires ¹⁾	Taux de reconnaissance (en %) ²⁾	Taux de protection (en %) ³⁾
Érythrée	2'797	714	67.8	85.1
Syrie	654	1'243	30.4	88.3
Turquie	633	45	67.1	71.8
Afghanistan	374	1'374	17.7	82.9
Sri Lanka	307	85	28.5	36.4
Somalie	170	382	23.8	77.4
Iran	112	86	17.6	31.0
Irak	105	289	15.0	56.4
Chine (RP)	66	142	19.4	61.2
Éthiopie	58	116	15.3	45.9
Autres	275	545	5.9	17.6
Total	5'551	5'021	31.2	59.3

1) Rejets avec AP et NEM avec AP (comprend uniquement les décisions AP de première instance)

2) **Taux de reconnaissance** = nombre d'octrois de l'asile sur le total des décisions (octrois de l'asile, rejets et NEM) sans radiation au moment de la décision de première instance

3) **Taux de protection** = part de l'octroi de l'asile et des AP par rapport au total des décisions (octrois de l'asile, refus et non-entrée en matière) sans radiation au moment de la décision de première instance



Graphique 24: Décisions de première instance

Parmi les 5'551 personnes auxquelles l'asile a été octroyé, 3'985 en ont bénéficié en raison du regroupement familial, les 1'566 autres ayant obtenu une décision positive à titre personnel. À noter qu'une partie des requérants d'asile déboutés peuvent rester en Suisse grâce à une admission provisoire.

Réinstallations

Durant l'année 2019, 1'009 demandes d'asile pour groupes (appelé également « cas de réinstallations ») ont été déposés (par rapport à 1'082 demandes l'année précédente). L'asile pour groupe a été accordé à 1'001 cas (contre 1'079 octrois de l'asile l'année précédente).

Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile

Tableau 6: Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile

	2018	2019	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Levée de l'admission provisoire	4'137	4'162	25	0.6
Révocation ou extinction de l'asile	1'283	1'955	672	52.4

De janvier à décembre 2019, l'asile a été révoqué pour 1'955 réfugiés reconnus, aucun danger ne menaçant plus ces personnes ou leur droit à l'asile ayant pris fin.

Durant la période considérée, 4'162 admissions provisoires ont été levées. Dans la plupart des cas, cela concerne des ressortissants de la Syrie (720), de l'Érythrée (673), de l'Afghanistan (591), de la Somalie (380) et de la République populaire de Chine (310).

Règlements du séjour et sorties du processus asile

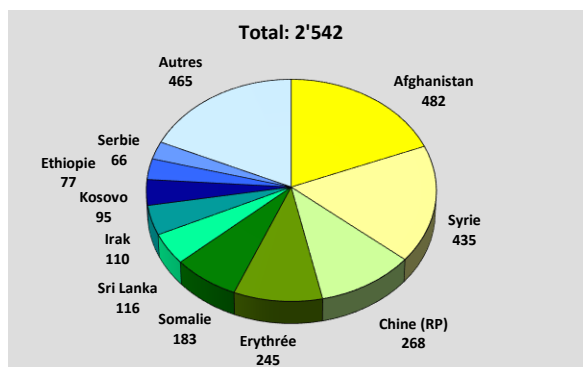
Tableau 7: Règlements du séjour

	Règlements 2018	Règlements 2019	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Octrois de l'asile	6'358	5'551	-807	-12.7
Admissions provisoires	9'174	5'501	-3'673	-40.0
AP LAsi et LEI	8'162	4'701	-3'461	-42.4
AP avec qualité de réfugié	1'012	800	-212	-20.9
Règlements de police des étrangers ¹⁾	1'019	1'031	12	1.2
Règlements cas de rigueur ²⁾	1'946	2'554	608	31.2
Autres règlements	309	247	-62	-20.1
Total	18'806	14'884	-3'922	-20.9

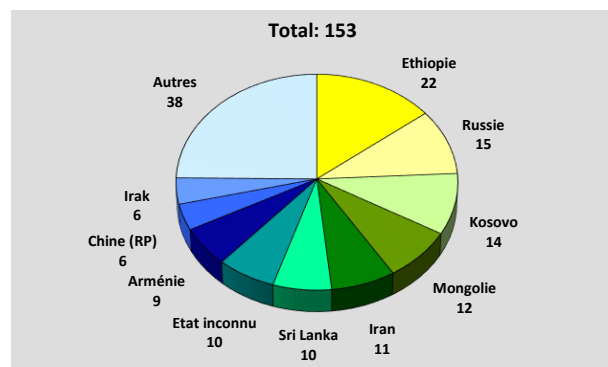
De janvier à décembre 2019, 14'884 personnes (18'806 en 2018) ont pu rester en Suisse. Ce nombre comprend les personnes qui ont obtenu l'asile, celles qui ont été admises à titre provisoire et celles auxquelles la police cantonale des étrangers a délivré une autorisation de séjour pour d'autres motifs. 5'551 personnes ont obtenu l'asile et 5'501 ont reçu une admission provisoire. Une part importante de cette dernière catégorie est composée de ressortissants de l'Afghanistan (1'415), de la Syrie (1'266) et de l'Erythrée (802).

Durant la même période, 3'832 personnes relevant du domaine de l'asile ont obtenu un règlement cantonal : 2'554 ont été autorisées à rester en Suisse dans le cadre de la réglementation des cas de rigueur²⁾, 1'278 par d'autres règlements cantonaux, notamment à la suite de mariages avec des ressortissants suisses.

Cas de rigueur



Graphique 25: Cas de rigueur prononcés selon l'art. 84, al. 5 LEI: pays de provenance



Graphique 26: Cas de rigueur prononcés selon l'art. 14 al. 2 LAsi: pays de provenance

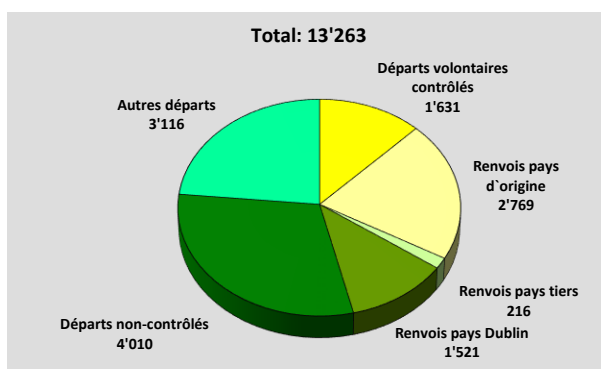
¹⁾ Règlements cantonaux: toutes les personnes qui ont un droit au règlement de leurs conditions de séjour (par ex. réfugiés reconnus, mariage), de même que celles qui ne bénéficient pas d'un tel droit (par ex. regroupement familial). Sont également concernées les personnes reconnues comme apatrides.

²⁾ Règlements cas de rigueur: règlements selon l'art. 85, al. 5, LEI pour les personnes qui étaient au bénéfice d'une AP de même que les règlements selon l'art. 14 al. 2 LAsi pour les personnes dont la procédure d'asile était en cours. Ne sont pas concernés les requérants d'asile déboutés qui obtiennent par la suite un règlement en tant que cas de rigueur selon l'art. 14, al. 2, LAsi. Les règlements des cas de rigueur sont tous présentés sur le tableau 8.

Tableau 8: Cas de rigueur prononcés

	Règlements 2018	Règlements 2019	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Approbations art. 84 al. 5 LEI après admission provisoire	1'949	2'542	593	30.4
Approbations art. 14 al. 2 LAsi procédure d'asile	124	153	29	23.4
procédure d'asile pendante	7	25	18	257.1
procédure d'asile close	117	128	11	9.4
Total	2'073	2'695	622	30.0

Départs et annonces de l'exécution du renvoi processus asile et soutien au retour SaR (LAsi et LEI)



Graphique 27: Sorties LAsi et LEI

Tableau 9: Départ et exécution du renvoi (asile et LEI) par nationalité

	Nationalité	Règlements et sorties 2018	Règlements et sorties 2019	En % du total	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Algérie	1'241	1'387	10.5	146	11.8
2	Géorgie	1'054	876	6.6	-178	-16.9
3	Albanie	806	738	5.6	-68	-8.4
4	Nigéria	786	698	5.3	-88	-11.2
5	Erythrée	864	619	4.7	-245	-28.4
6	Maroc	696	604	4.6	-92	-13.2
7	Sri Lanka	516	571	4.3	55	10.7
8	Kosovo	417	451	3.4	34	8.2
9	Serbie	566	449	3.4	-117	-20.7
10	Afghanistan	513	448	3.4	-65	-12.7
	Autres	7'659	6'422	48.4	-1'237	-16.2
	Total	15'118	13'263	100.0	-1'855	-12.3

Durant l'année 2019, 1'631 départs volontaires contrôlés ont été enregistrés dans la rubrique « départ et exécution du renvoi après décision d'asile ». S'y ajoutent 2'769 rapatriements dans le pays d'origine, 216 retours dans un Etat tiers ainsi que 4'010 départs non contrôlés. 1'521 personnes ont été rapatriées dans un Etat Dublin et l'on comptabilise 3'116 autres départs. Pour cette catégorie, il s'agit surtout de personnes de retour dans le processus d'asile pour avoir déposé une seconde demande d'asile ou une demande de réexamen, ou de radiations administratives (doublon ou double demande) et de cas de décès.

La rubrique « Départs non contrôlés » regroupe, par exemple, les personnes retournées dans leur pays d'origine sans annoncer leur départ de Suisse ou celles qui se sont rendues dans un Etat tiers pour y déposer une demande d'asile. Elle comprend cependant aussi des personnes (« sans-papiers ») qui n'ont pas quitté la Suisse ou qui sont passées dans la clandestinité.

Soutien au retour SaR

Tableau 10: Effectifs soutien au retour

Effectif à la fin de la période	2018	2019	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Total des effectifs Soutien au retour SaR (LAsi et LEI)	4'601	4'924	323	7.0
dont cas avec processus d'asile en suspens	652	710	58	8.9
dont cas sans processus d'asile en suspens	3'949	4'214	265	6.7
Effectifs Identification ¹⁾	-	2'961	-	-
Effectifs SaR Asile: Identification	-	2'685	-	-
Effectifs SaR LEI: Identification	-	276	-	-
Effectifs Obtention documents de voyage ²⁾	3'068	299	-	-
Effectifs SaR Asile: Obtention documents de voyage	2'744	272	-	-
Effectifs SaR LEI: Obtention documents de voyage	324	27	-	-
Effectifs Organisation du départ	388	326	-62	-16.0
Effectifs SaR Asile: Organisation du départ	238	209	-29	-12.2
Effectifs SaR LEI: Organisation du départ	150	117	-33	-22.0
Effectifs Retour suspendu / bloqué	409	427	18	4.4
Effectifs Cas spéciaux statistiques	736	911	175	23.8

Tableau 11: Flux soutien au retour

	2018	2019	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Demandes d'identification ¹⁾	-	3'118	-	-
Identification positive ¹⁾	-	1'592	-	-
Identification négative ¹⁾	-	1'289	-	-
Radiations demande ¹⁾	-	30	-	-
Demandes Obtention docum. de voyage ²⁾	3'732	2'707	-	-
Papiers disponibles ²⁾	622	782	-	-
Papiers obtenus par ses propres moyens ²⁾	-	122	-	-
Papiers obtenus ²⁾	1'571	1'467	-	-
Papiers non obtenus ²⁾	41	30	-	-
Radiations demande ²⁾	1'663	163	-	-
Demandes Organisation du départ	8'916	8'685	-231	-2.6
Fins de l'organisation du départ	6'193	5'985	-208	-3.4
Radiations demande	2'793	2'689	-104	-3.7

¹⁾ Les chiffres relatifs aux identifications ainsi que certaines informations sur les procédures d'obtention de documents de voyage et l'organisation des départs ne sont saisis dans SYMIC que depuis début 2019. Auparavant, les personnes en cours d'identification figuraient sous « Obtention des documents de voyage ». Par conséquent, comparer ces chiffres avec ceux de la même période de l'année précédente n'est pas possible.

²⁾ Une grande partie de cas de processus « d'obtention » en suspens jusqu'au 31.12.2018 ont été transférés dans la catégorie « Identification ». Ce changement de système a pour résultat une réduction du chiffre de cas pour lesquels les papiers ont été obtenus. En raison de ce changement de système il n'y a pas de comparaison avec les chiffres de l'année précédente.

Tableau 12: Aide au retour

	2018	2019	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Demandes d'aide au retour	-	820	-	-
Aide au retour approuvée (y.c. partiel.)	-	661	-	-
Aide au retour refusée	-	39	-	-

¹⁾ Les chiffres sur l'aide au retour ne sont saisis que depuis début 2019 dans le SYMIC. Pour cette raison, il n'est pas possible de procéder à des comparaisons avec la même période de l'année précédente.

Informations

Les tableaux complets selon les cantons et les nationalités sont établis sur une base mensuelle et annuelle et peuvent être consultés sur le site internet du Secrétariat d'Etat aux migrations au format Excel¹⁾.

¹⁾ https://www.sem.admin.ch/content/sem/fr/home/dokumentation/zahlen_und_fakten/asylstatistik.html

Répertoire des tableaux

		page
Tableau 1	Effectifs	8
Tableau 2	Flux	9
Tableau 3	Demandes d'asile par pays d'origine	14
Tableau 4	Cas traités et demandes en suspens en première instance	17
Tableau 5	Taux de reconnaissance et de protection, top 10 des octrois de l'asile par nationalité	18
Tableau 6	Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile	19
Tableau 7	Règlements de séjour	20
Tableau 8	Cas de rigueur prononcés	21
Tableau 9	Départ et exécution du renvoi (asile et LEI) par nationalité	21
Tableau 10	Effectifs Soutien au Retour	23
Tableau 11	Flux Soutien au Retour	23
Tableau 12	Aide au retour	24

Répertoire des graphiques

		page
Graphique 1	Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SaR) – statut	12
Graphique 2	Personnes relevant du domaine de l'asile par an	12
Graphique 3	Réfugiés reconnus: pays de provenance	12
Graphique 4	Personnes dans le processus asile en Suisse: pays de provenance	12
Graphique 5	Personnes dans le processus procédure: pays de provenance	12
Graphique 6	Demandes d'asile en suspens en première instance par an	12
Graphique 7	Requérants selon le sexe et la classe d'âge (excepté les personnes admises à titre provisoire)	13
Graphique 8	Personnes admises à titre provisoire selon le sexe et la classe d'âge	13
Graphique 9	Admissions provisoire: pays de provenance	13
Graphique 10	Admissions provisoires: durée du séjour depuis l'entrée en Suisse	13
Graphique 11	Soutiens au retour: régions	13
Graphique 12	Soutiens au retour: pays de provenance	13
Graphique 13	Demandes d'asile par an	14
Graphique 14	Demandes d'asile par mois	14
Graphique 15	Demandes d'asile: Principaux pays de provenance	14
Graphique 16	Demandes d'asile: Principaux pays de provenance (diagramme circulaire)	14
Graphique 17	Demandes d'asile: Principaux pays de provenance – Variation en pour cent	14
Graphique 18	Demandes d'asile présentées dans les structures régionales	15
Graphique 19	Documents de voyage et autres documents remis dans les centres fédéraux pour requérants d'asile CFA	15
Graphique 20	Nombre de demandes d'asile par rapport à 100'000 habitants	16
Graphique 21	Demandes d'asile dans les Etats européens faisant partie des CIG	16
Graphique 22	Evolution des demandes d'asile et cas traités	17
Graphique 23	Cas traités en première instance	17
Graphique 24	Décisions de première instance	18
Graphique 25	Cas de rigueur prononcés selon l'art. 84, al. 5, LEI: pays de provenance	20
Graphique 26	Cas de rigueur prononcés selon l'art. 14, al. 2, LAsi: pays de provenance	20
Graphique 27	Départs et annonces de l'exécution du renvoi processus asile et soutien au retour SaR (asile et étranger)	21